



## Mur de soutènement et construction de maison

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Mon ami et moi sommes en train de faire construire une maison et nous aurions une question car nous voulons éviter tout soucis avec nos futurs voisins: Notre terrain est légèrement en pente (descend de 1,20m sur une longueur de terrain de 42m). Sur notre permis de construire, nous avons prévu de remblayer le terrain afin qu'il soit plat; la hauteur du mur de soutènement prévu sur le plan n'est pas indiquée, mais en tenant compte de la pente, nous pouvons assumer qu'il est de 1,20m. Lors de la construction, nous avons dû élever les fondations d'un mètre car la canalisation au niveau de la route n'était pas assez profonde pour évacuer nos eaux usées. Si nous remblayons le terrain pour le mettre à plat, le mur de soutènement serait donc à présent de 2,20m. Nous avons replanifié notre jardin afin de diminuer ce mur mais celui ci devrait avoir une hauteur minimum d'environ 1,60m afin d'éviter une forte pente (nous pouvons vous envoyer des plans par emails). Nous avons discuté de ce mur avec nos futurs voisins (dont le terrain est en dessous du notre) afin d'utiliser des matériaux qui leur conviendraient également. Nous allons donc prendre les matériaux qui leur conviennent mais nous n'avons pas encore trouvé un accord en ce qui concerne la hauteur du mur, car ils ne veulent pas que ce mur soit plus haut qu'1,20m. Sommes nous dans nos droits si nous faisons un mur d'une hauteur d'1,60m ou plus?

Nous vous remercions par avance  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

onstruire, nous avons prévu de remblayer le terrain afin qu'il soit plat; la hauteur du mur de soutènement prévu sur le plan n'est pas indiquée, mais en tenant compte de la pente, nous pouvons assumer qu'il est de 1,20m. Lors de la construction, nous avons dû élever les fondations d'un mètre car la canalisation au niveau de la route n'était pas assez profonde pour évacuer nos eaux usées. Si nous remblayons le terrain pour le mettre à plat, le mur de soutènement serait donc à présent de 2,20m. Nous avons replanifié notre jardin afin de diminuer ce mur mais celui ci devrait avoir une hauteur minimum d'environ 1,60m afin d'éviter une forte pente (nous pouvons vous envoyer des plans par emails). Nous avons discuté de ce mur avec nos futurs voisins (dont le terrain est en dessous du notre) afin d'utiliser des matériaux qui leur conviendraient également. Nous allons donc prendre les matériaux qui leur conviennent mais nous n'avons pas encore trouvé un accord en ce qui concerne la hauteur du mur, car ils ne veulent pas que ce mur soit plus haut qu'1,20m. Sommes nous dans nos droits si nous faisons un mur d'une hauteur d'1,60m ou plus?

Ce mur de soutènement sera bien sur votre terrain, non?

Pourquoi avez-vous besoin de l'accord du voisin?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Nous avons pensé le mettre en mur mitoyen.  
Sinous le laissons sur notre terrain, nous pouvons donc avoir une hauteur de 1.60m sans soucis?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Nous avons pensé le mettre en mur mitoyen.

Sinuous le laissons sur notre terrain, nous pouvons donc avoir une hauteur de 1.60m sans soucis?

Si le mur de soutènement est placé sur votre terrain, vous pouvez en effet vous passer de l'accord du voisin.  
Seul l'accord de la mairie pour votre projet sera nécessaire.

Si vous souhaitez au contraire que le mure soit mitoyen, l'accord du voisin sera indispensable.

Très cordialement.